



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 août 2020.

- ↳ **Règlement d'emprunt 20-301 : Décrétant une dépense de 107 810 \$ et un emprunt de 107 810 \$ pour des travaux de conversion du réseau d'éclairage au DEL.**

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau de la secrétaire-trésorière de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 17 août 2020


Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe